



Montreuil, le 18 avril 2011

Deutsche Télécom / France Télécom :

Une co-entreprise pour réduire les coûts !!!!

La création envisagée d'une société commune (joint-venture) entre Deutsche Télécom et France Télécom sur les achats, suscite pour la CGT de vives inquiétudes tant sur ses finalités que sur les conséquences sociales.

Concernant les conséquences sociales : Cette opération s'inscrirait dans la continuité de celle opérée au Royaume Uni sur le réseau mobile et qui a laissé sur le carreau près de 1500 salariés. Le partage des réseaux avec DT déjà réalisé en Pologne s'est lui aussi traduit par des milliers d'emplois en moins. Cette co-entreprise (qui devrait être suivie par d'autres sur plusieurs activités telles le roaming, le Wifi, l'harmonisation des équipements, le machine to machine M2M, le partage des réseaux radio...) est en réalité une opération qui vise à faire des économies d'échelle sur un certain nombre de domaines. Ainsi plus de 1,3 milliards d'euros d'économies d'échelle, au bout de trois ans, sont déjà annoncés.

Rien n'est dit sur les impacts sociaux de ce projet. A ce jour 700 personnes répartis sur plusieurs sites en France sont affectés à ces activités, le projet prévoit que le siège de la co-entreprise serait installé à Bruxelles (serait-ce en rapport avec un régime fiscal plus favorable ?). Il y aurait deux sites un à Paris et un à Bonn. Pour l'instant aucune information sur les répercussions sociales de ces projets n'a été communiquée aux Organisations syndicales, le CCUES de France Télécom a par ailleurs voté, à l'unanimité, une résolution pour être consulté et avoir toutes les informations comme le prévoit la loi. Pour la CGT aucun emploi ne doit être supprimé, les droits et garanties des personnels doivent être préservés.

Concernant les finalités : Devant un marché mature en Europe, la seule stratégie des opérateurs historique pour tenir les objectifs de cash flow et de redistribution des dividendes est de réaliser des économies d'échelles par des mutualisations d'activités voire des fusions d'entreprises. Ce rapprochement, déjà contestable, entre les deux opérateurs, s'il devait préluder à une fusion telle que celle qui vient d'avoir lieu entre ATT et T Mobile aux USA serait désastreux pour l'emploi et le service rendu dans les deux pays.

A l'inverse, la CGT réaffirme son exigence de coopérations mutuellement avantageuses, tant pour les salariés que pour la population. Ce devrait être notamment le cas dans la recherche fondamentale, sans traduction commerciale immédiate, mais avec des objectifs à long terme.